

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
SOCIAL ET ECONOMIQUE
DU 28 AVRIL 2025 – 10H00
SALLE L'AVENTIN**

Présents : Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Monique BERTRAND (secrétaire), Ali KHIDER (trésorier et délégué syndical), Stéphane SCHNEIDER, Christelle TAVOLIERI, Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

Membres suppléants : Stéphanie BLASER, Fabrice GERBER,

Absentes et excusées : Linda CHEBAB, Audrey MEYER JAEGLY, Dahbia THIEL,

Assiste également à la réunion : Rachel STANTINA, Directrice administrative et financière (invitée)

Le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 20 mars 2025
- 2) Vie de l'association
- 3) Présentation des comptes CSE 2024
- 4) Organisation sortie CSE
- 5) Nouveaux équipements salle CSE et séances de coaching personnalisé
- 6) Divers.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025 est approuvé par tous les membres du CSE.

2) Vie de l'association

Ressources humaines

A la fin du mois d'avril, Aléos comptera 151 salariés.

Entrée

- ✓ GIL Céline, Chargée de mission au SIE, en CDD depuis le 14 avril en remplacement de Florence LAUREY (absente).

Informations générales

Dispositif E.R.P.

Le dispositif Education-Réparation-Parentalité connaît une évolution positive : le sous-préfet a trouvé des financements pour trois postes. L'équipe en charge du PJPDR et de l'ERP sera localisée 124 rue Vauban à Mulhouse. Le renforcement de ce service apporte une réponse aux questions de sécurité posées par l'isolement de l'équipe PJPDR actuelle.

2^{ème} résidence sociale à Colmar

L'ouverture de la seconde résidence sociale à Colmar est repoussée à la fin de l'année. Un incendie s'est déclaré dans un foyer ESPOIR de Colmar et les occupants ont été relogés dans l'immeuble qui doit abriter la future résidence sociale Aléos. Cette occupation temporaire devait se terminer au mois d'avril mais l'association Espoir peinait à trouver un autre lieu de relogement et la mairie de Colmar a demandé à Aléos de surseoir si possible à l'ouverture de la résidence.

L'association ESPOIR quittera les lieux le 31 août. Aléos a prévu 2 mois pour les travaux d'ouverture de la résidence sociale. La résidence « Le Molière » devrait donc ouvrir ses portes à Colmar le 1^{er} novembre 2025.

Réunion du comité stratégique du SPRULO début avril

Dans le compte-rendu rédigé par le nouveau secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin, M. Augustin CERRALD, un point est consacré au sans-abrisme. Les enquêtes réalisées en 2024 montrent qu'il y a 815 personnes à la rue dans le Haut-Rhin ; niveau jamais atteint sur le département. Or, 51%

concernent des personnes en situation administrative régulière, 38 % en situation irrégulière, 7 % en demande d'asile, 1% provenant de l'Union Européenne et 1% d'Ukraine.

Le phénomène de précarisation est en progression et les solutions de logement ont tendance à se réduire. En l'absence de politique du logement, les tensions dans ce secteur ne font que croître.

Réunion UNAFO sur les familles monoparentales

M. Loïc RICHARD a participé à une réunion de travail avec l'UNAFO sur les familles monoparentales et leur l'accueil dans les résidences sociales. L'UNAFO a soumis à ses adhérents un plaidoyer en faveur de cet accueil. Les logements concernés devraient être plus grands et plus chers avec plus de risques de vacance. Le groupe de travail constitué a permis de remonter vers le ministère les propositions de l'UNAFO et les conditions de production de ces logements pour arriver à un équilibre.

Reportage sur le PJPDR

Une production cinématographique NOLA FILMS est en cours de tournage sur le PJPDR porté par Aléos. Les producteurs ont remercié les salariés d'Aléos pour l'accueil réservé à leur équipe de tournage. Nous aurons à terme la possibilité de voir cette production.

Réunion autour du logement des sans-abri

MM. Eric MEYER et Loïc RICHARD ont participé à une réunion organisée par Monsieur Roger WINTERHALTER et Madame Brigitte CARRAZ (association M.C.M.-Maison de la Citoyenneté Mondiale) autour du logement des sans-abri, en faisant participer des élèves d'une école d'architecture. Il y a quelques années un challenge avait été créé avec la ville de Mulhouse dans le but de loger ces personnes mais les propositions faites n'avaient pas donné lieu à des réalisations concrètes. Cette fois-ci, ce sont les associations ALSA, Aléos, Accès, Habitat et humanisme qui soutiennent ce projet et qui se sont réunies pour écouter les restitutions et les enrichir de leur connaissance des publics concernés.

Saint-Louis : arrêté d'interdiction de consommation d'eau du robinet

Saint-Louis Agglomération et Véolia nous ont informés d'un taux de PFAS plus élevé que la normale dans l'eau du robinet de Saint-Louis. Il y a un arrêté d'interdiction totale de boire cette eau pour les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes et les bébés qui prendra effet le 5 mai 2025. Le problème proviendrait des pollutions engendrées par l'aéroport (les mousses d'extincteur sur la piste). Les polluants éternels se retrouvent dans la nappe phréatique. Pour l'instant à Mulhouse le taux est bas mais leur présence a été relevée et ces polluants vont s'accumuler dans la nature. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'étude qui démontre la dangerosité de ces PFAS et l'A.R.S. ne donne aucune consigne.

L'eau de Saint-Louis va être traitée par des unités de charbon actif mais le charbon actif est très cher et le prix de l'eau va forcément augmenter. Le traitement au charbon actif n'est pas le plus performant. L'osmose inverse est un procédé industriel de traitement de ces polluants efficaces mais il y a des inconvénients : l'énergie consommée et les pertes en eau.

Il est proposé de fournir une fontaine à eau pour les salariés mais Stephane SCHNEIDER informe les membres présents que des bouteilles d'eau sont déjà mises à disposition des salariés à Saint-Louis.

3) Présentation des comptes CSE 2024

Ce point est reporté et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4) Organisation de la sortie CSE

La sortie CSE aura lieu le 5 juin à Kruth de 9h00 à 17h00. Les invitations ont d'ores et déjà été envoyées. et nous avons reçu 53 réponses dont 48 confirmations de présence.

La journée s'articulera de la manière suivante :

9h00 - Accueil gourmand : café – thé – chocolat chaud – brioche

9h30 - Activités du matin :

- Accrobranche 3h00 ou
- Escape Game 2h (4 équipes de 5 max = soit pour 20 personnes au maximum) ou
- Coffre des pirates 2h (4 équipes de 5 personnes max = 20 personnes au maximum) ou
Le coffre des pirates est un Escape Game mais sans déplacement physique ou
- Balade organisée par Aléos

12h00 - Apéro et grignotage (boissons alcoolisées et non alcoolisées)

12h30 – Repas de midi

- BBQ : Grillade 3 viandes et ses 3 salades : Echine - viande blanche - merguez - salades de carottes, pommes de terre et taboulé
- Menu végétarien ou Halal : poisson et ses 3 salades
- Menu végétalien : steak de soja et ses 3 salades
Dessert : tarte aux pommes – tartes aux myrtilles

13h30 - Activités de l'après-midi

- Laser'aventure (2h) –2 équipes de 18 max
Affrontement entre équipes avec des lanceurs laser, les participants s'affrontent en équipe en milieu forestier selon la mission qui leur est attribuée ou
- Pédalo : Mise à disposition de 4 pédalos de 5 personnes
- Balade

16h00 – Collation fin de journée

Les personnes ne souhaitant pas effectuer d'activités pourront, s'ils le souhaitent, utiliser les tables du chapiteau pour des activités libres (cartes, jeux de société etc...)

5) Nouveaux équipements salle CSE et séances de coaching personnalisé

Le CSE a investi dans un nouveau tapis de course pour la salle multi activités et a acheté deux valises contenant des poids pour la musculation.

Après l'animation « Santé et Sport », certains salariés ont émis le souhait de suivre des séances de coaching personnalisé dans la salle multi activités.

Les personnes inscrites à ce jour sont au nombre de 9 et s'acquitteront de la somme de 8 € par séance. L'engagement doit être ferme et les inscriptions ne pourront être annulées en cours de période.

6) Divers

Une salariée s'est rapprochée de Mme Nathalie VIDAL pour connaître les dispositions du droit local en matière de congé pour enfant malade qui seraient, selon elle, plus favorables que celles du droit français.

La durée maximale légale de congé pour un enfant malade est fixée à 3 jours par an.

Si l'enfant a moins d'un an, ou si le salarié a au moins 3 enfants à charge, la durée maximale légale s'élève à 5 jours par an.

Hors droit local, les salariés ont droit à ces jours de congés pour enfant malade mais ne sont pas rémunérés, sauf dispositions spécifiques figurant dans leur convention collective.

Dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le salarié dont le contrat est suspendu **pour une cause personnelle indépendante de sa volonté** et **pour une durée relativement sans importance** a droit au maintien de salaire.

Notre association maintient donc le salaire en cas de congé pour enfant malade pendant 3 ou 5 jours selon les conditions énoncées ci-dessus.

La prochaine réunion du CSE aura lieu le

Jeudi 22 mai 2025 à 8h00 à la salle L'AVENTIN

La secrétaire

Monique BERTRAND



Le président

Loïc RICHARD



